

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 18 juin 2009

L'an deux mil neuf

Le 18 juin 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 11 juin 2009

Présents : Mesdames PRAULT ; BIDAULT ; NOGRETTE ; SOUVERAIN ; DUBUC ; Messieurs DOUADY ; RICHARD ; DUBOIS ; LOUPIAS ; FLEURY ; SAUVESTRE ; ALLELY ; CAMUS ; BOSCARINO ; CRESPIN ; TELLIER ; PROUTEAU PAULMIER ; LALANGE ; BOISLAIQUE ; ROCAMORA ; BORGEAIS.

Absents excusés : Madame PROT ; GUILLOTEAU ; CHAMPENOIS ; PRESTEAU ; LEBLANC ; Messieurs ; BERTHAULT ; DAUBORD ; LOISEAU ; NOYER ; LALANGE ; VALET ; RENARD ; PENISSARD.

Assistait également : Monsieur BONNET ; membres suppléants.

1/ Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition du camion benne à ordures ménagères bi-compartmentée.

Monsieur le Président de la commission des finances rappelle au Conseil Communautaire l'acquisition d'un camion équipé d'une benne bi compartimentée pour la collecte des ordures ménagères. Afin de financer cette acquisition, la réalisation d'un emprunt d'un montant de 97 700 € a été prévue au budget principal 2009.

Il précise qu'après consultation de différents organismes financiers, il s'avère que l'offre du Crédit Agricole du Centre Ouest est la mieux disante.

Aussi, il propose de contracter auprès du Crédit Agricole du Centre ouest un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 97 700 €

Durée : 7 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux annuel fixe : 3,65 %

Charges de remboursement : 3 969,81 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président aux conditions ci-dessus citées. Le Président est chargé de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2009.

2/Service de repas à domicile : Mise en place d'un tarif pour les clients hors territoire.

Monsieur le président, rappelle au Conseil Communautaire la délibération 08/06-2008 relatives à la tarification du portage de repas à domicile pour l'année 2009. Suite aux réflexions de la commission « NTIC, relais de services publics, social » et du bureau, il propose de mettre en place un tarif spécifique pour le portage de repas en dehors du territoire, et de fixer ainsi le prix de ces repas à 8,50 € l'unité. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président. Le prix du repas est fixé à 8,50 € pour les personnes habitant hors du territoire de la Communauté de Communes.

3/ Service d'entretien de la voirie communautaire : Modification des conventions de mutualisation du service.

Monsieur le Président de la commission «Voirie, environnement, ordures ménagères», rappelle au Conseil Communautaire la délibération 04/03-2008, relative à la mise en place de conventions de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire. Suite aux réflexions de la commission et du bureau, il propose de modifier cette convention afin de simplifier son application. Il donne lecture du projet de la nouvelle convention. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intégralité des

modifications apportées à la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie. Le Président est autorisé à signer les nouvelles conventions avec les communes

4/ Modification du tableau de la voirie communautaire d'AZAY LE FERRON.

Monsieur le Président de la commission «Voirie, environnement, ordures ménagères», informe le Conseil Communautaire de la vente par la commune d'AZAY LE FERRON de deux sections de voirie rurale classées d'intérêt communautaire. Aussi, il convient de modifier le tableau de la voirie communautaire comme suit :

Commune d'AZAY LE FERRON :

Longueur de voirie rurale revêtue :	41 587 m
La Chevalerie	630 m
La partie entre Rochefort et Mesle	<u>200 m</u>
Total voirie rurale revêtue :	40 757 m

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications proposées ci-dessus, et décide de prendre en compte ces modifications des longueurs de voiries pour le calcul des dotations à compter du 1^{er} juillet 2009.

5/Acquisition d'un compacteur d'occasion, Résultat de la consultation.

Monsieur le Président rappelle que pour assurer l'entretien de la voirie communautaire, des crédits ont été prévus au budget 2009 pour l'acquisition d'un compacteur d'occasion. Il précise qu'il a consulté différents fournisseurs de matériel de Travaux Publics. Suite à l'analyse des devis, et conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, il propose de retenir l'offre de la société AEB de SAINT MAUR (36250) pour un montant total de 12 100,00 € HT soit 14 471,60€ TTC. Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire à l'unanimité accepte la proposition du Président. Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à l'acquisition d'un compacteur d'occasion auprès de la société AEB de SAINT MAUR (36250) pour un montant total de 12 100,00€ HT soit 14 471,60 € TTC.

6/ Programme de travaux sur la voirie communautaire : Résultat de la consultation.

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la réalisation du programme 2009 des travaux sur la voirie communautaire, sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » le 27 avril 2009 ainsi que dans la Nouvelle République du centre ouest du 30 Avril 2009. La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 28 mai 2009 – 16 heures. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 : tapis aux enrobés :

COLAS du POINCONNET pour un montant de 106 679,10 € HT soit 127 588,20 € TTC

Lot N°2 : scarification du support:

COLAS du POINCONNET pour un montant de 31 185,00 € HT soit 37 297,26 € TTC

Lot N° 3 : assainissement:

BTS du PONT CHRETIEN pour un montant de 7 240, 00 € HT soit 8 659,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux .Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009.

7/ Acquisition de fournitures pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire, Résultat de la consultation.

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la fourniture de matériaux pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire, sous forme de Marché à Procédure Adaptée à bons de commande, a été lancée. Il

rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » le 27 avril 2009. La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 28 mai 2009 – 16 heures. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 : fourniture d'émulsion :

COLAS du POINCONNET au prix unitaire de 461,20 € HT soit 560,80 € TTC pour l'émulsion..

Lot N°2 : fourniture et livraison de granulats :

BTS du PONT CHRETIEN pour 6/10 et 10/14 au prix unitaire de 12,90 € HT /T soit 15,43€ TTC hors livraison.

BTS du PONT CHRETIEN pour 2/4 et 4/6 au prix unitaire de 13,90 € HT /T soit 16,62€ TTC hors livraison.

BTS du PONT CHRETIEN pour le transport au prix unitaire de 6,25 € HT /T soit 7,48€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'achat de ces fournitures. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009.

8/. Travaux d'aménagement du centre bourg de MIGNE : Résultat de la consultation.

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg de MIGNE, sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

Une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » le 27 avril 2009, ainsi que dans la Nouvelle République du centre ouest du 30 Avril 2009. La date limite de réception des offres était fixée au mardi 2 juin 2009 – 12 heures. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 - VRD:

SCC-Eurovia de PAULNAY pour un montant de 213 287,22 € HT soit 255 092,23€ TTC

Lot N°2 – Eclairage public :

SPIE de CHATEAUROUX pour un montant de 13 984,50 € HT soit 16 725,46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux .Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009.

9/. Accueil ADOS, Sortie spectacle des « Bodin's ».

Le Président de la commission « jeunesse – sport – culture » informe le Conseil Communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents et préadolescents, il est proposé l'activité suivante le 28 juillet 2009 : Le spectacle des Bodin's. Cette sortie coûtera au total 375 €. Il propose de fixer la participation des familles à 20 € par jeune. Le coût résiduel de 135 € reste à la charge de la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la mise en place de ce projet en faveur des adolescents et préadolescents. Il décide de fixer la participation des jeunes à la sortie « spectacle des Bodin's » à 20 €.le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

10/.Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : Rétractation de l'entreprise CBR titulaire du lot N°3 « Menuiserie » -Désignation du nouvel adjudicataire.

Monsieur le Président rappelle le résultat de la consultation pour les travaux de réhabilitation du logement situé 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON. Il informe le Conseil Communautaire de la rétractation de l'entreprise CBR titulaire du lot N°3 « Menuiserie ». Il expose au Conseil Communautaire le déroulement de la procédure suivie : Par courrier en date du 16 janvier 2009, l'entreprise CBR a déclaré renoncer au marché dont il a été désigné adjudicataire. Les pièces du marché (RC et CCAP) ne mentionnant aucune clause spécifique concernant la rétractation d'un candidat désigné adjudicataire, le Président a contacté le candidat arrivant en deuxième position pour ce lot. L'entreprise LEDOUX a réactualisé son offre d'un montant initial de 10 258,05 € HT et la porte à 10 730,19 € HT. Il a accepté cette proposition, ce qui représente une valeur de 785,49 € HT par rapport au marché initial dont il rappelle le montant : lot N°3 – MENUISERIE CBR: 9 944, 70 € HT.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette décision.

11/Aménagement de la place d'AZAY LE FERRON : Lot N°1- VRD – Sous-traitance pour la réalisation de revêtement en résine.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'opération d'aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON. Il informe le Conseil Communautaire de la demande de la SCC, titulaire du lot N°1 – VRD, pour la sous-traitance de prestations à la société 3D REVETEMENTS URBAINS pour un montant de 34 146 € T, soit 40 838,62 € TTC en paiement direct. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la sous-traitance, de la SCC au profit de la SAS 3D REVETEMENTS URBAINS pour la réalisation de revêtements en résines pour un montant total de 34 146 € T, soit 40 838,62 € TTC en paiement direct. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.